

Ministère du Commerce, Industrie et
Mines

Rapport

1972

Doc 1
Page 3

Secrétariat général

Attributions propres au Secrétaire général

- Administration du personnel du ministère;
- Distribution des affaires;
- Coordination et contrôle des activités des services;
- Affaires ne rentrant dans les attributions d'aucun autre service;
- Affaires que le ministre se réserve;
- Correspondance particulière du ministre.

1er Bureau - Courrier et archives

- Indicateur général;
- Expédition, réception et ouverture de la correspondance;
- Demandes d'audience;
- Dactylographie de la correspondance;
- Classement et archives.

2e Bureau - Gestion des crédits

- Elaboration des prévisions budgétaires;
- Exécution du budget; gestion des crédits;
- Gestion et répartition du matériel et des locaux administratifs.

1e Direction générale - Commerce et industrie

Attributions propres au directeur général

- Missions économiques;
- Surveillance de la situation économique générale.

1e Direction - Affaires générales

1e Division - Etudes

- Etude des marchés;
- Etude des problèmes tarifaires en général;
- Constitution et diffusion des informations et des statistiques commerciales et économiques;
- Accords commerciaux et économiques;
- Relations avec les chambres de commerce, les associations professionnelles, les industries et les commerçants;
- Transports : -Collaboration à l'établissement par les services techniques (voies navigables, ponts et chaussées, aéronautique) des divers programmes de constructions et de travaux d'infrastructure;
 - Etude des problèmes tarifaires;
 - Contrôle économique de l'exploitation des divers modes de transport;
 - Statistique du trafic;
 - Concessions et conventions de transport et d'exploitation portuaire;
 - Réglementation économique relative au transport de personnes et de marchandises.

2e Division - Réglementation

- Réglementation économique et commerciale;
- Avis sur les demandes d'autorisation de fondation de sociétés par actions;
- Avis sur les demandes d'installation de commerces et industries (en relation avec les services du commerce intérieur et de l'industrie);
- Registre central des actes de gage de fonds de commerce.

Le Directeur dirige personnellement la 1e division.

2e Direction - Commerce intérieur

Le Division - Contrôle des prix

- Surveillance de la situation économique générale;
- Etude de l'incidence des droits de douane sur le régime économique;
- calcul des valeurs douanières de base;
- Politique et surveillance des prix;
- Organisation du contrôle des prix; inspection;
- Statistiques et index des prix;
- Vérification et contrôle des poids et mesures, ainsi que des instruments de passage et de mesurage; normalisation.

2e Division - Promotion du commerce national

- Etudes sur les possibilités et nécessités d'installation ou d'extension des établissements commerciaux et industriels;
- Documentation sur les établissements commerciaux et industriels;
- Etude et mise en application des moyens d'assurer au commerce national l'accès sur les marchés internationaux;
- Etude et mise en application des moyens d'assurer l'éducation et la formation des commerçants rwandais (comptabilité, déontologie, etc...).

Le directeur dirige personnellement la division.
Services extérieurs : contrôle de l'application de la réglementation des prix.

3e Direction - Commerce extérieur

Le Division - Importations

- Politique générale des importations (en relation avec la B.N.R.);
- Collaboration avec la Banque Nationale pour l'émission des licences;
- Etudes des marchés;
- Rapports économiques avec les représentants étrangers au Rwanda et les représentants rwandais à l'étranger;
- Documentation sur la situation économique intérieure.

2e Division - Exportations

- Politique générale, réglementation et surveillance des exportations;
- Etude et élaboration des mesures propres à favoriser les exportations;
- Rapports économiques avec les représentants étrangers au Rwanda et les représentants rwandais à l'étranger;
- Documentation sur la situation économique extérieure.

4e Direction - Industrie et artisanat

Le Division-Industrie : Etudes et réglementation

- Réglementation propre aux industries;
- Dépôt des brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels, droits d'auteur;
- Etablissements dangereux, insalubres et incommodes;
- Transport et maintenance des liquides inflammables;
- Planification de l'industrialisation du pays;
- Constitution et diffusion de la documentation industrielle;
- Avis sur les demandes d'installation d'industries.

2e Division - Artisanat (sous réserve des attributions du service des mines)

- Etude et développement des entreprises artisanales;
 - Etudes en vue de faciliter la commercialisation des produits de l'artisanat;
 - Etude des débouchés offerts aux élèves des écoles professionnelles.
- Le Directeur gère personnellement la division.

2e Direction générale - Approvisionnements et Assurances

1e Direction - Approvisionnements

1e Division - Magasins généraux

- Nomenclature et catalogues du matériel général;
- Etablissement des spécifications du matériel;
- Réception, stockage et répartition des matières;
- Comptabilité des matières;
- Etablissement des prix de mise en consommation et tenue des prix de revient.

2e Division - Commandes

- Centralisation, contrôle et exécution des commandes;
- Lancement des marchés relatifs aux fournitures de matières et matériels généraux et spécifiques;
- Examen des demandes d'imprimés et de tous les travaux d'imprimerie, du clichage et de reliure pour les besoins propres de l'administration.

Le directeur général gère personnellement la le direction dont il assume la le division.

2e Direction - Assurances

- Faire constater les accidents par ou aux véhicules de l'Etat;
- Etablir le relevé journalier des accidents de roulage survenus aux ou par les véhicules de l'Etat;
- Poursuivre ou faire exécuter la réparation ou le remplacement des véhicules de l'Etat accidentés;
- Relations avec le Service du Contentieux, le Parquet de la République et les tribunaux.

3e Direction générale - mines et géologie

1e Direction - Affaires générales

1e Division - Législation

- Régime des exploitations minières: élaboration et application;
- Législation relative à la protection contre les vols de matières précieuses;
- Collaboration avec le service des Terres pour l'élaboration de la législation sur le régime minier et son application;
- Etude et législation sur les explosifs et sur la sécurité et la salubrité dans les exploitations minières;
- Politique minière.

2e Division - Documentation

- Constitution et diffusion de la documentation au profit du personnel du service et des exploitants;
- Statistiques;
- Documentation sur les réserves minières, et tenue des cartes minières;
- Conservation des plans cadastraux miniers.

Le directeur général gère personnellement la le direction dont il assume la le division.

2e Direction - Conservation des titres

1e Division - Mines

- Délivrance des titres et conservation des copies des certificats d'enregistrement minier;
- Etudes et élaboration de la législation en matière d'enregistrement minier;
- Organisation et contrôle de l'inspection.